

Commission du Vieux Paris
Le Vice-Président

Paris, le 13 janvier 1993

MF/CC n°93-1032

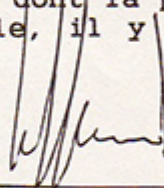
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 janvier 1993

Objet : Insécurité des abords de la Rotonde de La Villette,
siège de la Commission du Vieux Paris (19^e).

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 janvier 1993, à l'Hôtel de Ville, s'est vivement émue de l'insécurité qui règne aux abords de la Rotonde de la Villette, siège de la Commission du Vieux Paris.

Ils sont depuis plusieurs mois le lieu d'un actif commerce de la drogue et, tout récemment, un individu a été poignardé sous l'un des péristyles de la Rotonde par des drogués qui s'y donnent rendez-vous quotidiennement.

La Commission a donc demandé que soient d'urgence installées autour des péristyles les grilles de protection dont la pose a été prescrite par le Secrétaire général de la Ville, il y a plus de deux ans.



Michel Junot

Copie à :

M. GODFROID
Directeur de l'architecture de la Ville
M. MAISTRE
Directeur du Cabinet du Secrétaire général de la Ville
M. MESTER de PARADJ
Architecte en chef des Monuments historiques
M. LE CORRE
Conservateur régional des Monuments historiques
M. Christian PREVOST-MARCILHACY
Inspecteur général des Monuments historiques
M. DUPAVILLON
Directeur du Patrimoine
M. Philippe LAFOUGE
Délégué général au Logement chargé de la Direction
M. CHASSEL
Délégué régional à l'architecture et à l'environnement
MM. GALLIENI et TERSEUR
Architectes des Bâtiments de France
M. Jacques FERON
Maire du XIX^e arrondissement